

Les retraités disent non au SMA

A l'initiative du SNUipp26, un rendez a été donné aux retraités ce lundi 27 avril 2009 à 10 heures devant l'IA.

Ils avaient été sollicités par l'Inspecteur d'Académie afin d'assurer le service minimum d'accueil le jour de la grève du 19 mars .



Après avoir « re décoré » l'entrée de l'inspection à l'aide des lettres renvoyées par les collègues, les 20 retraités présents sont entrés dans le hall d'accueil pour demander une entrevue à l'Inspecteur d'Académie. Ce dernier étant en réunion et refusant donc de les recevoir, Monsieur Régis Haulet, secrétaire général , auteur du « courrier briseur de grève », est venu à leur rencontre pour leur indiquer qu'il n'était pas prêt à discuter avec l'ensemble des membres présents mais seulement avec une délégation de 4 ou 5 personnes.

Cette condition étant considérée comme ridicule, au vu du nombre de collègues retraités présents, ces derniers ont refusé d'être reçus en délégation. Par la force des choses, M. Haulet a donc cédé à un dialogue de sourd dans le hall de l'inspection pour répéter systématiquement qu'il refusait de répondre aux questions pourtant pertinentes telles que « Cela va-t-il cesser ? » ou « Pourquoi vous substituer au travail des mairies ? » ou encore « Est-ce que les maires vous ont demandé de l'aide ? ».

En revanche, il a indiqué que les lettres des retraités tenaient des propos outranciers. Un mot bien fort pour qualifier les réponses de nos collègues qui n'ont fait qu'exprimer leur ressenti face à une démarche inacceptable, celle de se substituer aux mairies pour organiser le SMA dont le fondement consiste à briser la grève.

Le SNUipp 26 a demandé au secrétaire général d'abandonner cette idée lumineuse d'écrire à nos retraités les jours de grève et d'en informer l'Inspecteur d'Académie.

Un rendez-vous réussi donc, qui a permis aux retraités de marquer clairement leur refus de collaborer à ce « dispositif de la honte ».

Yoann Chauvin - Bernadette Long

Du recrutement au découragement

**3 phrases adressées par un collègue à l'Inspecteur d'Académie.
Rien à ajouter, tout y est et chacun voit très bien de quoi il veut parler.**

CRPE

La répartition académique des postes aux concours de recrutement pour cette année est connue (voir ci-dessous).

La diminution se poursuit et s'aggrave (- 97 postes). Elle aura des conséquences immédiates sur les candidats aux concours et prochainement sur la scolarité des élèves dans les écoles avec un taux d'encadrement qui risque d'augmenter compte tenu de la démographie.

	Concours externe	Concours 3 ^{ème} voie	2 nd concours interne
2009	232	6	0
2008	329	9	0
2007	380	17	0

François ANNE
 PE école Montebien 26300 MARCHES 27/04/09
 Le bon des vagues
 à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
 ref: Décret N° 2008-368 /17/4/2008
 - ma lettre du 28/10/2008
 copie: SNU jpp 26.
 Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
 Je ne supporte plus les attaques incessantes
 - contre l'école publique et républicaine, ni le
 délogement systématique du corps enseignant.
 Je vous demande de bien vouloir accepter
 ma démission au 1^{er} septembre 2009 suivant
 le décret en référence, article 4.
 Vous voudriez bien me faire connaître les
 modalités du versement de la prime volontaire
 de départ.
 Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur
 l'expression de toute ma considération
 F. ANNE

La J.P.A. nous sollicite



OPERATION « PARTIR EN COLONIE DE VACANCES, ETE 2009 »

Pour la 5^e année consécutive, le Comité Départemental J.P.A., en partenariat avec le Conseil Général, la mutualité Sociale Agricole, la J.P.A Nationale, les villes de Valence et Bourg-lès-Valence, les organisateurs de séjours (confédérés à la J.P.A), renouvelle l'opération « Partir en colonie de vacances ».

L'important dans cette opération est l'information des parents ! Or, il nous semble que l'école permet de toucher le plus grand nombre de familles.

Le SNUipp, qui est membre de notre Comité, nous a proposé de joindre à son bulletin cette affichette d'information. **Nous demandons à tous les collègues de bien vouloir afficher cette information sur le panneau de leur école réservé aux parents et de faire connaître le plus largement possible cette opération.**

En 2008, la collecte a légèrement diminué, malgré cela, nous avons pu aider :

259 enfants à partir en Centre de Vacances

22 enfants à partir en classe de découverte

92 enfants dans le cadre de l'opération Vacances Insertion Famille organisée par Solidarité Laïque et Vacances Pour Tous... 1 enfant en situation de handicap

Alors un grand merci au SNUipp et à tous ceux qui ont participé à la Campagne de Solidarité en ayant vendu les vignettes de la JPA en janvier et février, car sans vous rien ne serait possible !

Bruno LENA
Président JPA 26

André MARIN
Vice-président JPA 26

NB : A la demande de la JPA, l'affiche n'est adressée qu'aux écoles. Nous avons laissé cet article dans tous les bulletins pour informer les syndiqués de cette initiative et les inciter à relayer l'affichage dans les écoles.



Dans la Drôme, un syndicat se trompe de cible

Récemment sur son site et dans un envoi aux écoles, la CGT Éducation départementale, faisant l'apologie de sa propre « irréprochable » déontologie, s'en prend vertement aux organisations syndicales siégeant à la CAPD...

Sans répondre à cette volonté manifeste et renouvelée de polémique, une mise au point s'impose sur quelques points soulevés !

Publication du projet de mouvement

Chaque collègue peut demander à ce qu'aucun résultat nominatif ne soit publié. Chaque année, cela concerne un très petit nombre de collègues. C'est la loi et nous l'avons toujours respectée. C'est aussi dans un souci de « protection » des collègues que le SNUipp a depuis le début attribué un code pour consulter les résultats.

La CNIL qui a été saisie à ce sujet n'a d'ailleurs pas dénoncé d'irrégularité...

Se servir de cela pour incriminer le SNUipp et le SGEN d'être de « vilains petits canards » dont le « fond de commerce » serait de

transformer leurs publications en « carnet rose » est totalement scandaleux ! Les attaques actuelles contre le paritarisme sont effectivement suffisamment graves pour que chacun garde son sang froid ! L'Administration ne pourrait sinon que s'en réjouir !

La publication du projet de mouvement avant la CAPD par le SNUipp 26 est contestée, chaque année, par l'Inspection Académique. Ceci permet simplement aux collègues de vérifier si le barème a été respecté et aux délégués du personnel du SNUipp (élus par plus de 70% de la profession) de pointer et faire corriger en CAPD les erreurs constatées. Rien de scandaleux à cela. C'est notre rôle... et nous accusons de cogestion relève d'une mauvaise foi qu'on ne peut que déplorer.

Nominations

L'information tardive des collègues par l'administration pour leur nomination ne concerne qu'un nombre restreint d'entre eux : seule une trentaine environ (dont de nouveaux arrivants dans le département) est nom-

mée après la rentrée. Le SNUipp a toujours été le seul à demander que ces nominations de réajustement soient prononcées avant les vacances pour permettre aux équipes d'aborder sereinement la rentrée.

L'Inspection Académique en a jusqu'à présent décidé autrement et attend les comptages de rentrée pour prononcer les dernières mesures de carte scolaire et donc les dernières nominations. On ne peut donc pas affirmer sans faire preuve de malhonnêteté que l'administration « informe les personnels de leur nomination quelques jours avant la rentrée scolaire. C'est tout à fait scandaleux d'informer les enseignants de leur affectation à 48 heures de leur prise de poste ! ». Cela n'est pas vrai pour les 2 premières phases du mouvement telles qu'elles existaient jusqu'alors et nous avons œuvré pour cela...

Le SNUipp a toujours porté dans ses mandats et ses actes l'exigence de la transparence et de l'équité. Nous pensons que ce sont ces valeurs qui ont fondé notre crédibilité auprès des enseignants.

Le syndicat qui nous met en cause serait-il favorable à des délégués « godillots » ne faisant qu'acte de présence dans les instances avant de « hurler au loup » sans se donner les moyens de s'opposer !

L'Administration, elle, ne s'y trompe pas qui cherche à priver les représentants des personnels de leurs moyens d'action en réduisant par exemple le nombre de CAPD ou en mettant en place « un service à la personne » sensé répondre aux interrogations des collègues.

Des divergences peuvent exister entre des syndicats. Mais la « guérilla » à laquelle certains se livrent régulièrement ne sert ni les organisations syndicales ni la profession... mais ravit plutôt ceux qui organisent le démantèlement du service public d'éducation contre lesquels nous devrions nous opposer dans l'unité.

Quand on tire à vue, il ne faut pas se tromper de cible !

*Pour le bureau départemental,
B. Long et J-P. Tarel*



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins
SNUipp-FSU - VALENCE